



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
DÉCEMBRE 2010

le bulletin du RIOCM

ÉDITORIAL

Un cadeau à nous donner collectivement: l'égalité!

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

À l'approche du temps des fêtes, nous serons bientôt sollicités pour participer à toutes sortes d'œuvres de charité. Alors que l'État doit en principe garantir l'égalité de fait (et non seulement de droit), les politiques d'austérité économique du dernier budget du Québec renvoient des milliers de personnes vers la charité pour répondre à leurs besoins de base, un geste aussi humiliant qu'injuste. Quel beau cadeau de Noël, monsieur Bachand...

Depuis quelques décennies, on nous parle de dette publique et de déficit budgétaire pour réduire la taille de l'État et des services publics. «Le Québec est dans le rouge, il faut vivre selon nos moyens», lancent le gouvernement et les tenants de la droite. Ce qu'ils omettent de nous dire c'est qu'il n'y a jamais eu autant de richesse au Québec, mais elle n'a jamais été aussi mal répartie! Mais, pour reprendre une expression de ma collègue, «La dette, la dette... c'est pas une raison pour se faire mal!»

Les coupures dans le réseau de la santé et des services sociaux, en particulier au CSSS Jeanne-Mance, commencent à montrer leurs effets: personnes âgées privées de bains, manque de soutien aux personnes handicapées, coupures dans les popotes roulantes et autres projets communautaires, manque de services pour les familles et en santé mentale. À Montréal, c'est près de 25 M\$ de coupures qui ne s'attaquent pas au gras mais bien à l'ossature même des services aux personnes.

Dans le monde de la philanthropie, la montée de la droite se fait aussi sentir. Mis de l'avant par quelques scientifiques et par la Fondation Chagnon, le discours voulant que le combat contre la pauvreté se joue dans la prochaine génération (et qu'il faut «reformer» un à un les enfants des pauvres) s'est transplanté chez Centraide. Quatre organismes du secteur de la santé physique ont reçu des annonces de coupures parce qu'ils ne cadrent plus dans les priorités de lutte à la pauvreté. Les personnes victimes du SIDA, du cancer ou aux prises avec des problèmes de toxicomanie devront chercher ailleurs un soutien social, alors même que le soutien du réseau public se fait de plus en plus faible.

Alors, en ce temps des fêtes, je souhaite que la richesse se répartisse enfin et que les grands de ce monde payent leur juste part dans la crise qu'ils ont eux-mêmes créée. En 2011, mobilisons-nous pour que l'égalité devienne réalité!



À mettre à vos agenda!

**Assemblée communautaire sur
le projet de convention PSOC**
(voir article en page 2)

- **Mardi 25 janvier 2011**
de 13 h à 17 h
- **UQAM, pavillon Judith-Jasmin**
405, rue Ste-Catherine E.
Salle Marie-Gérin-Lajoie

Assemblée communautaire sur le projet de convention PSOC

► Mardi 25 janvier 2011 de 13 h à 17 h

► UQAM, pavillon Judith-Jasmin, 405, rue Ste-Catherine E., salle Marie-Gérin-Lajoie



► Manifestation en octobre 2009 pour dénoncer le manque de financement dans le programme PSOC devant les bureaux de Lise Thériault, alors ministre déléguée aux services sociaux.

Projet de convention PSOC

Un contrat à sens unique qui mène tout droit vers un cul-de-sac

PAR CLAUDELLE CYR, AGENTE D'ANALYSE, DE LIAISON ET DE FORMATION EN COLLABORATION AVEC LA CTROC

Comme vous le savez sans doute déjà, la direction du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) entreprend des travaux sur un **projet de convention (protocole d'entente)** ainsi que sur un nouveau formulaire, tous deux liés au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ces travaux découlent du Plan d'action que le MSSS et les agences ont déposé (mai 2009) afin de répondre au rapport du Vérificateur général. Ce rapport portait sur le soutien financier aux organismes communautaires accordé par le MSSS et les agences (novembre 2008). Le plan d'action du MSSS et des agences prévoyait notamment: la mise en place de protocoles d'entente, l'instauration de processus formels permettant au bailleur de fonds de visiter les organismes communautaires et de consulter leurs registres.

Cette convention porte sur:

- **l'objet:** les montants de la subvention pour 3 ans (contrat triennal)
- **les modalités de versement:** échéances et conditions
- **la modification du soutien financier:** motifs pour justifier une réduction de la subvention et modalités pour le faire
- **les conditions d'octroi:** liste des engagements et obligations des organismes pour recevoir et continuer d'obtenir une subvention
- **la durée:** pour 3 ans
- **le règlement des différends:** aucun mécanisme prévu
- **la résiliation:** motifs permettant à la Ministre de résilier la Convention et exiger le remboursement d'une partie ou de la totalité de la subvention
- **la responsabilité des parties et les communications entre elles**

L'autonomie des organismes communautaires en péril ?

La 3^e partie de la Loi sur les compagnies fait de l'Assemblée générale des membres le seul juge de l'accomplissement de la mission de l'organisme par le Conseil d'Administration. Or, le projet proposé soumet cette évaluation à l'appréciation d'un fonctionnaire du MSSS qui pourra, de façon totalement discrétionnaire et sans qu'aucun critère de cette appréciation ne soit fixé au préalable, modifier le soutien financier, demander son remboursement, exiger des documents – même de nature confidentielle! –, procéder à des visites au moment de son choix et même décréter la résiliation du contrat. Le projet de Convention retire aussi aux organismes communautaires les protections juridiques que lui confère le droit administratif, tel que le droit à un appel des décisions rendues par le MSSS aux fins du «contrat» en question. En s'octroyant des pouvoirs discrétionnaires qu'il peut appliquer unilatéralement, le MSSS contredit «l'esprit» de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire (PRAC) qui garantit l'autonomie des organismes communautaires.

Une consultation s'organise

Des travaux conjoints entre la Coalition des tables régionales des organismes communautaires (CTROC), dont le RIOCM est membre, et la Table des regroupements provinciaux des organismes communautaires et bénévoles (TRPOCB) sont en cours. Un avis juridique et un avis comptable ont été demandés. Pour la région de Montréal, le RIOCM et l'ensemble des regroupements sectoriels en santé et services sociaux (COMACO, CRADI, RAFSSS, RAPSIM, RACOR et le ROPMM) organisent une grande rencontre le 25 janvier prochain. Cette assemblée permettra de s'approprier la convention, de comprendre ses enjeux et tenter de dégager une position commune. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!

Compressions budgétaires au CSSS Jeanne-Mance

Couper dans les services, c'est MALADE !

PAR LORIANE SÉGUIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE, COMITÉ SOCIAL CENTRE-SUD

Le CSSS Jeanne-Mance procède présentement à des coupures de l'ordre de 7,5 millions de dollars dans les services offerts à la population de son territoire dont 3 millions en CHSLD (soins d'assistance et infirmiers) et 3 millions en CLSC et réadaptation (dont 1,2 en Famille-Enfance-Jeunesse et 1,5 en Services à domicile). Et ces montants n'incluent pas les coupures prescrites par la loi 100 récemment adoptée par le gouvernement qui sont de l'ordre d'un million de dollars.

Les personnes au-delà des chiffres

Ce sont les plus démunis qui auront à souffrir de la perte de ces services car ceux-ci s'adressent particulièrement aux personnes à risque, en difficulté, présentant une maladie, un handicap ou une vulnérabilité particulière. Une approche strictement administrative et comptable comme celle utilisée ici par l'Agence de la santé et des services sociaux ne fait que banaliser le travail du personnel du CSSS Jeanne-Mance et les problématiques complexes qu'on rencontre sur le territoire. Dans les quartiers couverts par le CSSS Jeanne-Mance, ces coupures de services sont incompatibles avec des interventions efficaces et de qualité.

Le CSSS Jeanne-Mance a une responsabilité populationnelle en vertu de la loi 25 et l'obligation de répondre aux besoins d'une population qui est démunie de même que l'obligation de la défendre.

Malheureusement, le CSSS Jeanne-Mance ne semble pas mettre autant d'énergie à défendre la population devant l'Agence qu'il en met à défendre l'Agence devant la population.

De plus, l'Agence de la santé et des services sociaux ne reconnaît pas le caractère particulier du CSSS Jeanne-Mance comme institution

► M. David Levine,
PDG de l'Agence
de santé et
services sociaux
de Montréal



*Le communautaire...
c'est vraiment
un bon remède
pour nos problèmes
de finances!*

de santé et de services sociaux située dans un centre-ville habité. Le CSSS Jeanne-Mance doit composer avec une importante population en transit. Sa population n'est pas seulement de 139 482 résidents. Un très grand nombre de ses citoyens présentent des problématiques multiples particulièrement lourdes qui demandent plusieurs interventions et beaucoup de temps : toxicomanie, santé mentale, itinérance, prostitution, extrême pauvreté. Pourtant, le budget du CSSS Jeanne-Mance n'est pas pondéré en conséquence.

De nombreux organismes communautaires et tables de concertation du Centre-Sud et du Plateau Mont-Royal ont demandé à monsieur Levine de l'Agence et au ministre Bolduc de rétablir le budget du CSSS Jeanne-Mance tel qu'il aurait dû être, n'eût été du prélèvement disproportionné d'argent effectué par l'Agence. Nous voulons une action de leur part et non des discours, car on ne peut que leur répondre :

**Ce que vous faites
parle si fort,
qu'on n'entend pas
ce que vous dites.**



Pour plus d'information sur la mobilisation contre ces compressions budgétaires et pour signer la pétition contre celles-ci, visitez www.nonauxcoupures.org

Cet article est la suite d'une série d'entrevues et de visites chez des organismes membres du RIOCM. Ces portraits d'organismes se veulent un velours à leurs actions, à leur dynamisme et aux convictions qui les animent. C'est également pour que les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux développent une connaissance mutuelle que le RIOCM a pensé cette série d'articles.

L'immigration à la rescousse du patrimoine québécois

Le Centre Scalabrini pour réfugiés et immigrants

PAR CATHERYN ROY-GOYETTE
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Terre d'accueil de plus de 70 % des personnes nées à l'étranger et présentes au Québec, Montréal est une ville très cosmopolite. D'ailleurs, l'immigration forme près de 30 % de sa population. Véritable richesse culturelle pour la métropole, les personnes issues de l'immigration doivent faire preuve de courage et d'audace pour s'adapter à leur nouveau milieu et rebâtir leur vie.

C'est dans ce contexte que le centre Scalabrini est né des besoins que ressentaient les paroissiens hispaniques, haïtiens et africains de l'église Notre-Dame-de-Pompéi (St-Michel-Sauvé). Ces personnes étaient des immigrants, qui demandaient de l'aide en regard des problèmes relatifs à leurs processus migratoires, administrativement très complexes, particulièrement lorsqu'on ne maîtrise pas la langue de son nouveau pays

10 ans déjà!

C'est donc le 12 mars 2001 qu'une poignée de personnes déterminées, aidées de la congrégation des frères Scalabrini, ont décidé de faire revivre une église abandonnée dans le quartier Ahuntsic. Dix ans plus tard, c'est un lieu rempli de vie et d'activités que l'on découvre sous ce toit. C'est d'ailleurs un vrai miracle qu'avec une maigre subvention de 17 000 \$ du PSOC le Centre réussit à faire rouler un centre informatique, une clinique légale, un centre de dons, une friperie, des cours de francisation et même de l'hébergement communautaire pour 10 femmes immigrantes.

Mais le Centre ne s'arrête pas là! Il s'ouvre également au reste de la communauté en accueillant dans ses murs des cours de danse et de théâtre, une halte-garderie et les élèves de l'école Fernand-Séguin située juste en face



du Centre pour le repas du midi. C'est d'ailleurs une joie de voir ces enfants dépenser toute leur énergie sous le regard attentif des surveillantes dans la grande salle communautaire située sous la chapelle.

Repartig sur des bases solides

Grâce aux efforts quasi herculéens de la petite équipe du Centre Scalabrini, plus de 2 000 personnes immigrantes développent chaque année une meilleure connaissance de leur nouveau milieu de vie. On y retrouve des étudiant-e-s et demandeur-e-s d'asile de toutes origines qui apprennent à maîtriser les outils informatiques, ouvrir un compte de banque, apprendre les techniques de recherche d'emploi, mais surtout le français, langue officielle au Québec.

Au fil des ans, Miguel Arévalo, directeur général et membre fondateur, a vu des milliers de personnes rebâtir leur vie au Québec et entreprendre des carrières réussies. Architectes, ingénieur-e-s, propriétaires de PME et même militaires sont autant de professions qu'exercent maintenant les anciens membres du Centre.

→ suite à la page 5

Allègement administratif ou coupures déguisées ?

PAR CATHERYN ROY-GOYETTE
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Les programmes d'aide et d'accompagnement social (PAAS) visent la préemployabilité des prestataires d'aide financière de dernier recours (aide sociale). Les programmes Interagir et Devenir ont été mis en place par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour aider les personnes dont l'accès au marché du travail ne peut être envisagé qu'à long terme.

Durant ces programmes, les participants reçoivent une allocation mensuelle de 130\$ à leur chèque d'aide sociale en échange de quelques heures des travaux et en participant à des ateliers de formation professionnelle. En septembre dernier, plusieurs organismes ont reçu une lettre de la direction régionale du MESS annonçant la fusion de ces 2 programmes pour créer le nouveau PAAS-Action. Selon les dires du ministère, cette fusion vise essentiellement à alléger la gestion de ces programmes et en faciliter l'accès. Mais la réalité semble tout autre. En effet, bien des organismes se sont vus couper de 10% à 25% des places qu'ils avaient dans ces programmes, et plus particulièrement celles du programme Interagir visant les personnes davantage éloignées du marché du travail.



Les organismes sont perplexes

Pour *L'itinéraire*, un organisme communautaire travaillant en itinérance, cette refonte se traduit concrètement par la perte de 13 places sur les 38 disponibles annuellement. En plus des personnes directement touchées par ces brusques coupures, c'est la survie même de certains services dont ils ont la charge qui est mise en jeu. C'est d'ailleurs ce qu'explique Serge Lareault, éditeur et directeur général de *L'itinéraire* dans un courriel adressé

→ suite à la page 6

→ suite de la page 4

Plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui bénévoles au Centre Scalabrini afin de faire partager leur expérience et continuer la chaîne d'entraide. Pour Carolina Rojas, avocate de formation et originaire de Bogota en Colombie, c'est aussi une manière de donner une plus grande humanité à son travail en partageant son expérience au sein de la clinique légale.

Il est particulièrement touchant de voir comment un groupe de personnes engagées a réussi à faire revivre un lieu laissé à l'abandon et aider des milliers de personnes à parler notre langue française. Chapeau à cette belle communauté et longue vie au Centre Scalabrini!



▲ Miguel, Carolina, Josiane et Marielme, la chaleureuse équipe du Centre Scalabrini.

Programme INTERAGIR	Nombre de participants
Montréal	671
Ensemble du Québec	2 081

Programme DEVENIR	Nombre de participants
Montréal	230
Ensemble du Québec	815

Ce que coûte le programme INTERAGIR à Québec : 8,7 millions \$

au RIOCM. «Ce programme aide non seulement des centaines de personnes à réintégrer le marché de l'emploi, mais permet à plusieurs organismes de dispenser de petits services [...] Pour plusieurs organismes et nous, cela va se répercuter par des coupures de services, pas juste des pertes d'aide et d'accessibilité aux assistés sociaux qui veulent se réintégrer en société.»

Le choix de l'exclusion

Même son de cloche du côté des organismes montréalais d'aide en santé mentale représentés par le Réseau alternatif et communautaire des organismes en santé mentale de l'île de Montréal (RACOR). Pour eux, cette nouvelle orientation du MESS condamne le travail réalisé par des dizaines de personnes éloignées du marché du travail régulier qui ne seront pas capables de se qualifier au programme Action. Et ce, alors même que la participation active demandée par Interagir a permis d'augmenter l'estime de soi, de donner un sens à leur vie, de mieux structurer leur quotidien, d'avoir une possibilité de redonner à la société, d'avoir enfin une valorisation sociale positive, de vivre une continuité avec un réseau social, et, dans certains cas, de diminuer la médication et le nombre d'hospitalisations.



◀ Julie Boulet, ministre de l'Emploi et de la solidarité sociale

Les membres du RACOR ont la certitude que les économies reliées à la fermeture d'Interagir ne combleront pas les coûts des services de santé et des services sociaux que cette coupure va entraîner, et ce, sans parler d'un trop grand retour à une situation d'exclusion sociale. C'est pourquoi ils ont interpellé le MESS et l'Agence montréalaise dans des lettres leur étant adressées. Jusqu'à maintenant, ces organismes gouvernementaux ont à peine daigné retourner un accusé de réception.

Le MESS s'apprête donc à abandonner toutes les personnes ne pouvant se fondre dans le moule du marché de l'emploi traditionnel sous le creux prétexte de l'efficacité. Alors que le plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale du MESS mise essentiellement sur le retour à l'emploi et l'intégration pour sortir les personnes de la pauvreté, ces coupures déguisées ont de quoi laisser perplexes.

La contre-attaque s'organise!

Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) a récemment interpellé la ministre Boulet à ce sujet. Cette dernière leur a assuré que personne ne se verrait retirer l'accès au PAAS. Elle l'a d'ailleurs réitéré en chambre lors de la période de questions.

→ Pour voir la question du député du Lac-Saint-Jean, Alexandre Cloutier, et la réponse de la Ministre, voir le lien : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-33719.html> (début à la 33^e minute de l'enregistrement).

→ À la demande même de la ministre, nous vous suggérons donc de contacter son attaché politique Philippe Filion au (418) 634-4810. Veuillez avoir en main les noms et numéros de dossier des personnes touchées ainsi que le nom de l'agent-e du Centre Local d'Emploi responsable des dossiers en question. Vous pouvez également faxer à M. Filion toutes lettres ayant trait à des coupures aux programmes PAAS au numéro suivant (418) 643-2802.

Afin de faire un suivi des réponses faites par le ministère et assurer une cohésion dans nos actions dans ce dossier, nous vous prions de nous informer des résultats de vos démarches.

→ Vous pouvez communiquer avec le RIOCM au (514) 277-1118 ou info@riocm.ca ou avec M. Daniel Latulipe du RACOR au (514) 847-0787 ou racor@racorsm.com.



Joyeux Noël et bonne année!

Après un automne fort chargé en mobilisation, l'équipe du RIOCM vous souhaite un excellent temps des fêtes. Que cette période soit remplie de l'essentiel, soit l'amour, l'amitié et le partage. Nous espérons que vous pourrez vous reposer avant d'entamer l'année 2011 en force, car les luttes qui nous attendent ne seront pas de tout repos!

Réflexion stratégique de Centraide du Grand Montréal

Vaut mieux être riches et en santé que pauvres et malades...



Centraide du Grand Montréal considère depuis peu que la santé physique n'est plus un axe prioritaire de lutte contre la pauvreté. Résultat d'un long processus de réflexion stratégique, cette décision, dans un contexte où le financement du réseau de la santé connaît des ratés importants, consterne les premiers organismes touchés par cette décision.

Ces derniers œuvrent principalement auprès des personnes aux prises avec des difficultés tels le cancer, le VIH-sida et la toxicomanie. Pour eux, l'arrêt du financement de Centraide, qui les soutenait depuis les années 80, pourrait signifier la réduction de leurs activités, voire même la fermeture.

Loin de remettre en question la pertinence de faire une réflexion stratégique, ces groupes se questionnent sur les résultats de cette réflexion. Dans son document stratégique 2010-2015, Centraide du Grand Montréal souhaite pourtant maintenir ses efforts auprès des personnes vulnérables ou exclues socialement. Que cela

se concrétise par des coupures de financement importantes à des organisations œuvrant directement avec ces personnes laisse ceux-ci perplexes.

Dans un contexte de compressions budgétaires majeures dans le réseau montréalais de la santé, cette décision fera très mal. En effet, bien des personnes ne pourront trouver ailleurs le support prodigué par ces organismes. Cette situation est d'autant plus déplorable puisqu'elle met en péril l'expertise développée au cours des ans par tous ces organismes. En fin de compte, c'est une partie de la population qui sera abandonnée par cette réorientation stratégique.

Pour l'instant, cinq groupes sont menacés, mais on peut déjà craindre que leur nombre augmente au cours des prochaines années. Si vous éprouvez des inquiétudes pour le financement de Centraide à votre groupe, contactez le RIOCM qui envisage de mettre sur pied un comité de travail sur le dossier.



Pour nous joindre : 65, rue de Castelnau Ouest, bur. 401
Montréal (Québec) H2R 2W3
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION,
RÉVISION ET CORRECTION : Sébastien Rivard,
Claudelle Cyr, Cathryn Roy-Goyette
et Valérie Soly

GRAPHISME : Diane Héroux

Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?

CLIQUEZ ICI
[www.riocm.ca/
devenir-membre.
html](http://www.riocm.ca/devenir-membre.html)